



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

A Pointe-à-Pitre, le 11 juillet 2014

A

Madame Geneviève FIORASO

Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et
à la Recherche,

1, Rue Descartes, 75231 - Paris cedex 05

Objet : demande d'action publique de rétablissement d'urgence de la vérité des votes de la consultation réglementaire obligatoire du Comité technique de l'Université des Antilles et de la Guyane s'étant tenu le 26 juin 2014 sur le projet de décret relatif à l'université des Antilles.

Madame la Ministre,

Il est incompréhensible que la Présidente de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) ait annoncé le 26 juin 2014 à la presse et aux membres de la communauté universitaire de l'UAG, puis le 27 juin 2014 directement aux membres du Conseil d'administration de l'UAG en présence des Recteurs-Chanceliers des Universités en Guadeloupe et en Martinique et après le 27 juin 2014 à nouveau à la presse, que le 26 juin 2014 le Comité technique de l'UAG avait émis un avis favorable sur le projet de décret relatif à l'université des Antilles.

Car, lors de la consultation réglementaire obligatoire du susdit Comité du 26 juin 2014, 5 de ses membres (dont un membre suppléant n'ayant réglementairement pas voix délibérative) ont émis un vote « favorable », 4 ont émis un vote « défavorable » et 1 s'est « abstenu » sur le décret relatif à l'université des Antilles. La majorité réglementaire requise d'au moins 6 voix sur 10 (ou 5 sur 9 membres ayant voix délibérative) n'ayant pas été atteinte, il aurait donc dû être prononcé un avis du Comité technique de l'UAG réputé avoir été donné ni dans un sens « favorable » ni dans un sens « défavorable » au projet de décret relatif à l'université des Antilles.

Vu la non conformité des multiples annonces publiques précitées de la Présidente de l'UAG à la réglementation, quatre membres titulaires du Comité technique de l'UAG l'ont alors priée le 1^{er} juillet 2014 de communiquer à l'ensemble des membres du Comité technique de l'UAG un relevé de décisions de la séance du 26 juin 2014 sur les projets de décrets relatifs d'un côté, à l'université de la Guyane et d'un autre côté, à l'université des Antilles.

La Présidente et la Direction de l'UAG n'ont jusqu'à ce jour pas répondu à cette requête légitime.

Devant des non conformités réglementaires aussi graves, les élus titulaires du SPEG au Comité technique de l'UAG demandent donc instamment au Ministère de tutelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de faire au plus vite toute la lumière sur ces anomalies substantielles et de prendre de toute urgence les dispositions requises pour rétablir la vérité des votes des membres du Comité technique de l'UAG sur le projet de décret relatif à l'université des Antilles.

Dans l'attente de votre action publique de sauvegarde d'urgence des droits fondamentaux des représentants élus du personnel de l'UAG et de leurs mandants, nous vous prions, Madame la Ministre, d'accepter nos salutations distinguées.

Frédéric GERARDIN
Elu titulaire du SPEG au CT de l'UAG

Céline REMI
Elue titulaire du SPEG au CT de l'UAG

Sujet: [tpa] Message de Mme la Présidente de l'Université relatif au Comité Technique du jeudi 26 juin 2014

De : Régine CHAVIGNY DE LACHEVROTIÈRE <regine.chavigny@martinique.univ-ag.fr>

Date : 26/06/14 19:38

Pour : tse@univ-ag.fr, tsem@martinique.univ-ag.fr, tpa@univ-ag.fr, tpam@martinique.univ-ag.fr, tsetu@etu.univ-ag.fr, communicationuag@espe-martinique.fr, formateurs@iufm.univ-ag.fr, tsa@iufm.univ-ag.fr, admg@guyane.univ-ag.fr, tensg@guyane.univ-ag.fr

Copie à : "vppolemartinique@univ-ag.fr" <vppolemartinique@univ-ag.fr>, vppguadeoupe@univ-ag.fr, anne.corval@guyane.univ-ag.fr

Mesdames, Messieurs les membres de la communauté universitaire,

Madame la Présidente vous prie de trouver le message suivant :

"Chers membres de la communauté universitaire,

Le comité technique de l'UAG ce jeudi 26 juin 2014 a émis un avis favorable pour la création de l'Université de Guyane et pour la transformation de l'UAG en Université des Antilles.

Pour le décret relatif à l'Université de Guyane, l'avis a été favorable à l'unanimité.

Pour le décret relatif à l'Université des Antilles, l'avis a été favorable, avec des réserves concernant le projet d'ordonnance qui n'inscrit pas assez fermement le principe de l'autonomie des pôles.

Des propositions visant donc à renforcer l'autonomie ont été formulées.

Bien à vous

Corinne MENCE-CASTER
Présidente de l'UAG"

Cordialement,
P.O. Madame Corinne MENCE-CASTER
Présidente de l'UAG

Régine CHAVIGNY DE LACHEVROTIÈRE
Secrétariat de la Présidence

Université des Antilles et de la Guyane
Campus de Schoelcher – BP 7209
97275 SCHOELCHER Cedex

Tél.: 0596 727 309 – Fax : 0596 727 302
mail : Regine.Chavigny@martinique.univ-ag.fr

Sujet: Demande relevé de décision du Comité Technique de l'UAG du 26 juin 2014

De : "cremi" <cremi@univ-ag.fr>

Date : 01/07/14 10:54

Pour : "presidente@univ-ag.fr" <presidente@univ-ag.fr>, corinne.mence-caster@martinique.univ-ag.fr

Copie à : "Christophe Audebert" <Christophe.Audebert@univ-ag.fr>, "BERNARD LEJEUNE" <bernard.lejeune@education.gouv.fr>, "CHRISTOPHE STRASSEL" <christophe.strassel@recherche.gouv.fr>, BLANC <marc.blanc@univ-ag.fr>, celine.remi@univ-ag.fr, celine.theas@martinique.univ-ag.fr, christian.chery@iufm.univ-ag.fr, dgs@univ-ag.fr, elodie.vernhet@univ-ag.fr, frederic.gerardin@univ-ag.fr, ghislaine.prevot@guyane.univ-ag.fr, Gladys Guillou <gladys.guillou@martinique.univ-ag.fr>, isabelle.pierrejean@guyane.univ-ag.fr, lucy.christine@iufm-martinique.fr, marie-flore.mollenthiel@univ-ag.fr, michel.tondellier@martinique.univ-ag.fr, mylene.dulormne@univ-ag.fr, nicole.clement@guyane.univ-ag.fr, nolita.jeffrey@guyane.univ-ag.fr, patrick.placide@martinique.univ-ag.fr, paule.aubatin@univ-ag.fr, Recteur <ce.recteur@ac-guadeloupe.fr>, renotte.dechesne@guyane.univ-ag.fr, sec.lejeune@education.gouv.fr, stephan.martens@ac-guadeloupe.fr, suzy.gaucher-cazalis@univ-ag.fr, wilfrid.gaboriaud@iufm.univ-ag.fr

Mme la Présidente de l'Université des Antilles et de la Guyane,

Compte tenu de vos annonces publiques des avis formulés par le Comité Technique de l'Université des Antilles et de la Guyane « spécial évolution institutionnelle », nous vous prions de communiquer à l'ensemble des membres du comité technique le relevé de décision de la séance du 26 juin 2014.

Dans l'attente, veuillez accepter nos salutations distinguées

Paule Aubatin, Marc Blanc, Frédéric Gérardin et Céline Rémi

Elus titulaires au Comité Technique de l'Université des Antilles et de la Guyane